

*Initiatives ministérielles*

du projet de loi C-98, mais les agriculteurs lui répondent qu'ils lui ont fait confiance dans le passé et qu'on peut voir les résultats.

L'affaiblissement de la Commission canadienne du blé frappe durement les agriculteurs de l'Ouest. Lorsqu'on a décidé que la Commission canadienne du blé ne commercialiserait plus l'orge, on n'a pas consulté suffisamment les intéressés, et on a fait de même dans le cas de la suppression du système de double prix du blé. L'Accord de libre-échange, qui aura des répercussions sur l'importation de céréales américaines au Canada, va encore affaiblir davantage la Commission canadienne du blé.

Les agriculteurs de l'Ouest n'ont plus droit à la réduction sur le prix du combustible. Leur avance de fonds a été remplacée par une avance portant intérêt. Auparavant, ils pouvaient bénéficier d'une avance sans intérêt de 50 000 \$; aujourd'hui, cette avance porte intérêt, même si elle s'élève à un quart de million de dollars. Dans le cas d'une avance d'un quart de millions de dollars, j'ignore combien d'agriculteurs en Saskatchewan pourraient être admissibles et encore moins combien voudraient la demander.

Ils s'inquiètent de la question du transport, de l'avenir de la subvention du Nid-de-Corbeau et des rumeurs qui circulent ici et partout au Canada sur les changements radicaux qui pourraient survenir dans le transport des céréales dans ce pays. Il s'inquiètent de l'avenir de l'exploitation agricole familiale. Ils s'inquiètent, avec raison, de ce que l'orientation qu'a adoptée ce gouvernement au cours des sept dernières années n'augure pas un avenir viable pour la famille agricole.

Le gouvernement soutient que, contrairement à ce qui se faisait dans le passé, des consultations ont eu lieu, et c'est exact. Tout s'est déroulé bien mieux que dans le passé.

Dans le cas de l'avoine, le gouvernement dit avoir fait de bonnes consultations. Il aurait consulté divers groupes agricoles d'un bout à l'autre du pays. Par contre, aux questions posées à la Chambre, il a cité des groupes d'éleveurs de porcins et l'Association des éleveurs de moutons de l'Alberta, mais cela n'a rien à voir avec la culture de l'avoine. En réalité, il n'a pas fait appel au Comité consultatif de la Commission canadienne du blé et n'a eu aucune consultation pertinente avec les producteurs d'avoine. Un sondage Décima, qui a été publié et dont le gouvernement est bien au courant, a révélé

clairement que les agriculteurs veulent au moins qu'on leur laisse décider si la culture de l'avoine doit être régie ou non par la Commission canadienne du blé, tout comme les agriculteurs voudraient pouvoir choisir si d'autres céréales devraient être régies par la Commission canadienne du blé. On ne les a certes pas consultés à cet égard.

En ce qui concerne le projet de loi C-98, il y a eu des consultations puisqu'on a consulté la plupart des groupes importants de producteurs et d'agriculteurs du pays, mais on ne sait pas encore ce qui en est découlé puisqu'on n'a pas encore vu les programmes définitifs. Comme des groupes l'ont dit devant le comité, ils n'ont d'autre choix que d'espérer que le gouvernement mettra au point un projet de loi valable et avantageux pour eux.

La préoccupation que certains groupes ont exprimée— et que je partage certes au point de ne pouvoir appuyer le projet de loi à cette étape-ci, notamment à cause d'elle— c'est l'absence d'un processus d'évaluation. Pour donner une nouvelle orientation à l'agriculture canadienne, il faut un processus permanent d'évaluation. Il faudrait créer un comité multipartite de députés sur le modèle des autres comités et dont la composition s'inspirerait de celle du Parlement, les Conservateurs formant dans ce cas-ci la majorité, suivis des Libéraux, puis des Néo-démocrates. Mais on a besoin d'un comité permanent qui puisse réviser la loi, faire des suggestions et proposer des solutions de rechange au gouvernement. Comme l'a dit le ministre de l'Agriculture, ce n'est que le premier des projets de loi agricoles. Il prévoit que d'autres projets de loi seront présentés. Si c'est vrai, la face de l'agriculture en sera changée.

• (1830)

Il importe donc de mettre au point un processus d'examen adéquat et permanent. Il faut que ce soit fait de façon transparente et par tous les partis. C'est ce qu'il faut pour ce projet de loi, selon moi, ainsi que pour les autres projets de loi agricoles qui viendront.

On voit bien que le gouvernement ne s'inquiète pas de l'avenir des exploitations agricoles familiales, puisque ce projet de loi ne les protège pas à long terme. En Saskatchewan, 23 p. 100, des agriculteurs ne sont pas solvables.

À moins que nous prenions cet engagement à l'égard des exploitations agricoles familiales, du Canada rural, l'érosion se poursuivra.